# COMMUNE de TAILLECOURT 25400

# DÉCISION DE NON OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE PRONONCÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

N° DP 025 555 25 00010

Demande déposée le 22/07/2025 Affichée en Mairie le 22/07/2025		
Par:	Monsieur BONNET Andre	
Adresse :	63 RUE SOUS BOIS 25400 TAILLECOURT	
Sur un terrain sis :	63 RUE SOUS BOIS 25400 TAILLECOURT	
Cadastré :	555 AE 74	
Nature des travaux :	RAVALEMENT FACADE	
Destination :	Habitation - Logement	

Surface de plancher créée : 0 m²

#### Le Maire de la commune de Taillecourt

Vu la déclaration préalable présentée le 22/07/2025 par Monsieur BONNET Andre ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour un ravalement de façades ;
- sur un terrain situé 63 RUE SOUS BOIS ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18/02/2020, modifié les 24/09/2022 et 22/07/2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24/06/2024, soumettant à autorisation les travaux de ravalement de façades ;

## <u>ARRÊTE</u>

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Taillecourt, le 28 juillet 2025 L'adjoint à l'urbanisme JC PLUCHE

### Observations:

Il est porté à la connaissance du demandeur que le terrain d'assiette du projet est situé :

- dans la zone UB du Plan Local d'urbanisme ;
- dans un secteur concerné par le phénomène de retrait-gonflement des argiles, aléa moyen;
- dans une zone de sismicité, aléa modéré.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.